

## Communiqué

### **Initiative «assurance dentaire obligatoire de base» de l'extrême-gauche vaudoise**

### **Un Comité rassemblant PLR, UDC, Vert'libéraux, organisations économiques et médecins-dentistes vaudois dit NON à une assurance chère et trompeuse !**

Lausanne, le 17 janvier 2018 / Le Comité « Non à une assurance dentaire obligatoire vaudoise », qui rassemble une large coalition, a lancé ce matin sa campagne contre ce projet d'extrême gauche qu'il qualifie de cher, injuste pour les personnes actives, trompeur et risqué pour les finances du canton de Vaud, preuves à l'appui.

Le Comité « Non à une assurance dentaire obligatoire vaudoise », qui s'appuie notamment sur les recommandations de vote « Non » des assemblées du PLR, de l'UDC et des Vert'libéraux, a lancé sa campagne ce matin à Lausanne.

Le Comité combattra activement, jusqu'à la votation cantonale vaudoise du 4 mars prochain, une assurance dentaire obligatoire :

- financée par une nouvelle ponction sur les salaires ;
- injuste pour les personnes actives, taxée à double ;
- dont les coûts exploseront, à l'image de la LAMal ;
- trompeuse par rapport aux soins couverts ;
- risquée pour les finances de l'Etat de Vaud.

Le président des Vert'libéraux, François Pointet, a souligné, après avoir regretté l'absence d'un contre-projet, que l'initiative est « *extrême, irresponsable et inacceptable* ». Il a dénoncé un « *texte dangereux qui fragilise encore plus la classe moyenne* ».

Le représentant des médecins-dentistes, le Dr. Bertrand Dubrez, a quant à lui relevé que « *le montant annoncé pour le financement de cette assurance offrira une couverture minimale, bien en-deçà des promesses qui ont été formulées* ».

Le président du groupe PLR au Grand Conseil, l'avocat Marc-Olivier Buffat, a ensuite dénoncé « *une triple ponction sur la classe moyenne, dictée par un texte impératif* ». Il a rappelé en ce sens que le Grand Conseil, quelle que soit sa majorité, ne pourra en aucun cas revoir le système de financement tel qu'il figure dans le texte de l'initiative.

La directrice de la CVCI, Claudine Amstein, a rappelé, sur un autre plan, l'engagement du Conseil d'Etat, en lien avec la RIE III vaudoise adoptée en votation cantonale, à ne proposer aucun autre prélèvement sur les salaires à charge des employeurs jusqu'à l'année 2022.

« *De deux choses l'une, soit les initiant ne comprennent rien à leur propre texte et c'est préoccupant, soit ils trompent volontairement les citoyennes et les citoyens vaudois et c'est inacceptable* » a martelé Philippe Jobin, président du groupe UDC au Grand Conseil, en soulignant que l'initiative aurait un impact de 100 millions de francs par année sur le budget cantonal, sans limite de temps.

Le secrétaire général de la Fédération patronale vaudoise (FPV), Christophe Reymond, a conclu que cette assurance dentaire est « *arrosoir, parfaitement inutile, et nécessiterait une ponction salariale supplémentaire de 330 millions de francs par an selon les initiants.* »